

25-2026

Arrêté de circulation

Le Maire de FLORENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1, L2131-2 deuxième, L 2212-1, L 2212-2 et L213-1 à L 2213-5,

Vu le code de la route, article R 411-8,

Vu la demande de l'entreprise **SPIE BATIGNOLLES** sis **Chemin de Ranteil 81000 ALBI** en date du **6 mai 2026**, qui sollicite un arrêté de voirie en raison de reprise de voirie faisant suite aux travaux de conduite de gaz, réalisés par le groupement DENYS-SPIECAPAG, dans le cadre du projet TCO Reva sur la VC6 dite Chemin de Peyrasset, l'Impasse Del Prat Verdier et la RD31 dite Route de Rouffiac.

CONSIDERANT que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux à compter du mardi 26 mai 2026 au vendredi 26 juin 2026.

-ARRETE-

Article 1^{er} : L'entreprise SPIE-BATIGNOLES mettra en place une circulation alternée manuellement avec une interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : L'entreprise est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire concernant la sécurité sur le chantier ; ainsi que les panneaux indiquant la zone de travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et celle du personnel de chantier.

L'entreprise **SPIE BATIGNOLES** est chargée de remettre la voie en état.

Article 3 : Le maire de la commune de Florentin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de FLORENTIN.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise **SPIE BATIGNOLES**
- Les services de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- La gendarmerie
- Le SDIS

Fait à FLORENTIN, le 21 mai 2026
Le Maire, Jean-Luc AURIOL



délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification dans les conditions suivantes :

recours gracieux auprès du maire (adresse postale de la mairie)

recours contentieux auprès du Tribunal Administratif – 68 rue Raymond IV – 31068 Toulouse cedex